

NOTRE VISION D'UNE LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

POUR DES AGRICULTEURS
NOMBREUX, QUI NOUS
NOURRISENT, PROTÈGENT
LE VIVANT ET VIVENT
DIGNEMENT DE LEUR TRAVAIL.

avril 2024





Introduction

Les agriculteur·rices disparaissent. La France en perd 8 000 chaque année. Parmi ceux qui restent, la moitié partira à la retraite dans moins de dix ans. Les candidats ne manquent pas mais se heurtent à des obstacles trop nombreux : faible rémunération, difficultés d'accès à la terre, surcharge administrative...

À l'autre extrémité de la chaîne, la précarité alimentaire explose. Un·e Français·e sur six dit ne pas manger à sa faim. Les prix alimentaires ont encore augmenté de 10 % en un an. Dans le même temps, les prix agricoles ont diminué de près de 10 %.

Les Français·es se serrent la ceinture, beaucoup d'agriculteur·rices ne sont pas dignement rémunéré·s, pendant que les grandes entreprises augmentent leurs profits, nourrissant ainsi l'inflation alimentaire. Les profits du secteur de l'industrie agroalimentaire ont augmenté de 132 % en un an, passant de 3,1 à 7 milliards d'euros.

Et notre souveraineté alimentaire s'affaiblit. Les importations en France ont doublé depuis les années 2000. C'est 20 % de notre alimentation, 71 % des fruits consommés en France.

La mondialisation et l'industrialisation de la production alimentaire altèrent l'environnement. La biodiversité dans les espaces agricoles s'effondre. Ces derniers mois, la pollution de nos masses d'eau par des résidus de pesticides a conduit à une multiplication des fermetures de points de captage. Mais l'agriculture est aussi victime de la crise climatique. Tempêtes, inondations, sécheresses : les aléas climatiques, plus fréquents et plus intenses, causent d'importants dégâts sur les productions agricoles.

Nous faisons face à de nombreux défis à relever dans le monde agricole. Comment installer des milliers de paysans et leur garantir un revenu décent ? Comment enclencher la bifurcation vers l'agroécologie ? Comment relocaliser la production agricole et nourrir correctement la population ?

Mettre fin à la compétition généralisée entre les agriculteur·rices, en Europe ou avec le reste du monde, fixer un cap clair pour transformer le modèle agricole, tels sont les principes qui ont guidé l'élaboration de ce contre-projet.

NB : Les propositions que nous formulons s'appliquent aux « actifs agricoles ». Par agriculteur actif, nous entendons une personne physique contrôlant le foncier agricole, le capital d'exploitation, et participant aux travaux agricoles, quel que soit le statut de l'unité.

Nous récusons la définition d'agriculteur actif décrétée en catimini par le ministre de l'Agriculture en mai 2023, qui permet d'acquérir une part majoritaire du capital d'une exploitation, d'y mettre un gérant détenant 5 % des parts, et sans jamais y mettre les pieds, de bénéficier des aides PAC et de tous les droits afférents au statut d'agriculteur actif.



PARTIE I.
**PROJET DE LOI
D'ORIENTATION AGRICOLE
DU GOUVERNEMENT :**
UN TEXTE VIDE, DÉCONNECTÉ
DES ATTENTES DU MONDE AGRICOLE

En septembre 2022, Emmanuel Macron promettait une loi-pacte pour l'avenir de l'agriculture française. L'ambition : répondre à l'urgence de renouveler la génération actuelle d'exploitant-es agricoles, et engager la transition écologique.

Début 2024, les mobilisations des agriculteur-rices ont conduit le gouvernement à présenter un texte réécrit, après une première version présentée en décembre, très critiquée par le monde agricole.

Mais face à la colère, le gouvernement a choisi de répondre uniquement par la régression environnementale, sans jamais traiter leurs préoccupations premières : des prix rémunérateurs, un foncier accessible, des moyens pour la bifurcation agroécologique.

Priorité au productivisme et à la compétition internationale // // //

Le mouvement paysan et les mouvements altermondialistes portent l'idée de souveraineté alimentaire depuis 30 ans : le droit des peuples de « définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles », de se nourrir de leurs productions, en quantité et en qualité suffisantes, dans le respect des écosystèmes, et sans nuire aux autres peuples sur la planète.

Mais le titre I du projet de loi, qui introduit la « souveraineté alimentaire » dans le droit français, porte une vision très éloignée : la « capacité [de la France] à assurer son approvisionnement alimentaire dans le cadre du marché intérieur de l'Union européenne et de ses engagements internationaux ». Une façon d'acter le contexte de concurrence internationale accrue, poussant à une agriculture de compétition à bas coût.

Le risque est que soient défavorisés des projets d'agriculture économe et autonome, écologique, plus pourvoyeurs en emploi, en circuit court et/ou de petite taille mais à forte valeur ajoutée par actif. En effet, Les politiques publiques d'installation du projet de loi du gouvernement devront orienter « en priorité l'installation en agriculture vers des secteurs stratégiques pour la souveraineté alimentaire et énergétique » et cet objectif devient « d'intérêt général majeur ».

La bifurcation agroécologique n'a pas de place dans cette vision. D'ailleurs, le projet présenté ce jour en Conseil des ministres envisage des évolutions inquiétantes pour la protection de notre environnement : dépénalisation des atteintes aux écosystèmes et espèces protégés, simplification de l'arrachage des haies, accélération des procédures contentieuses sur les installations d'élevage (et donc les fermes usines) ainsi que les ouvrages hydrauliques (et donc les projets de méga-bassines), allègement des contraintes en matière d'aquaculture. Par contre, rien n'est proposé pour donner davantage de moyens aux agriculteur-rices pour entamer une bifurcation agroécologique, mieux protéger les haies et la biodiversité...

Une politique d'installation-transmission qui rate toutes ses cibles

La chute du nombre d'agriculteur-rices, dans un contexte de crise écologique et climatique, pose une question : comment, dans les 5 ans, installer des dizaines de milliers de fermes engagées dans l'agroécologie ?

Y parvenir implique de concentrer les soutiens publics et l'accompagnement vers des projets soutenables sur les plans écologique, technique, financier, vers le désendettement des exploitations dont une partie, ultra-capitalisée, est devenue intransmissible.

La formation des futur-es agriculteur-rices et de leurs salariés devrait également servir l'objectif de bifurcation. Mais le texte se borne à aménager l'existant, par la création d'une nouvelle filière de formation supérieure à bac+3, dont on peine à comprendre l'utilité.

La réforme du dispositif « Installation-transmission » que propose le projet de loi du gouvernement est essentiellement bureaucratique. Alors que cela devrait être une voie pour mieux planifier le développement agroécologique dans notre pays, et pour répartir les ressources - humaines, financières, techniques... - à l'aune des besoins et de la diversité des projets et des modèles.

La création d'un guichet unique « France service agriculture », qui recevra à la fois les futurs cédants et les candidats à l'installation, interroge : la porte d'entrée sera réservée aux chambres d'agriculture, avec la crainte que ne puissent valoir le pluralisme des structures d'accompagnement et de conseil.

Rien de tout cela ne va libérer des terres. Dès lors que le foncier agricole disponible se raréfie, l'idée de créer un Groupement Foncier Agricole-Investissement (GFA-I) parachèvera la dynamique de spéculation foncière, car épargnants et groupes financiers n'auront intérêt à s'engager dans un tel véhicule qu'à condition qu'il rapporte davantage que les outils financiers classiques : elle favorisera les grandes exploitations à même de payer des loyers plus élevés, accentuant la concentration des terres et l'agriculture industrielle.

À défaut de clarté quant au contrôle que pourront exercer les acteurs du territoire, dans leur diversité, il n'existe en l'état de la proposition aucune mesure garantissant que ce GFA-I soutiendra des pratiques écologiques ou une véritable souveraineté alimentaire.

Pour répondre au défi du foncier, le renforcement des régulations est incontournable : la loi Sempastous traite uniquement l'un des multiples aspects du problème de concentration et de disparition des terres agricoles dans notre pays. Une politique foncière dédiée à l'installation et à l'agroécologie doit aussi repenser les conditions de rédaction et d'application des schémas directeurs des exploitations agricoles qui orientent la politique des SAFER. Les SAFER n'interviennent en outre que sur 25 à 30 % des transactions, faute d'accès aux informations pertinentes.

Aucune mesure, non plus, pour reconquérir des terres nourricières : dépollution et réhabilitation des terres dégradées, requalification de terrains en terres cultivables, politiques de désartificialisation...

La plus grande impasse, enfin : les revenus agricoles //

Le texte ne propose absolument rien sur la fixation de prix minimum rémunérateurs aux agriculteur·rices. Rien pour encadrer les marges de l'agroalimentaire et de la grande distribution.

Rien pour corriger les déséquilibres internes au marché unique, ni pour désarmer les traités de libre-échange qui écraseront les productions françaises, respectueuses de normes sociales et sanitaires exigeantes, donc plus chères. Rien sur la bifurcation agroécologique d'ampleur que le changement climatique et la chute de la biodiversité nous imposent, et dont les paysan·nes sont les premiers à souffrir. L'agriculture biologique, par exemple, connaît des difficultés graves et rien n'y répond.

La protection sociale est complètement oubliée elle aussi. L'attractivité des métiers agricoles dépend de l'engagement de la Nation à garantir aux agriculteur·rices et à leurs salarié·es les mêmes droits qu'à tous nos concitoyen·nes : droit à une retraite décente, droit à la protection santé, vieillesse, congés payés et congé maternité/paternité, prestations sociales de droit commun... C'est indispensable à l'installation, pour les plus jeunes, pour les femmes. Mais c'est indispensable aussi à la transmission, alors que les retraites agricoles sont quasiment deux fois plus faibles que la moyenne (800 contre 1 500 euros).

Les agriculteur·rices ne sont pas dupes de la pièce de théâtre que le gouvernement est en train de leur jouer : ils exigent une réelle prise en compte de leurs revendications.

Les agriculteur·rices veulent **vivre dignement de leur travail. Cela suppose une agriculture protégée de la concurrence internationale déloyale ; c'est ainsi que nous pourrons relever le défi collectif de la transition.**

La France insoumise est à l'écoute de ces revendications : sur le terrain depuis des mois, les parlementaires LFI sont allés à la rencontre de dizaines d'agriculteur·rices, de toutes filières, de toutes régions, avec des pratiques variées, pour entendre leurs besoins et préparer au mieux une feuille de route pour une politique agricole française ambitieuse, résiliente et protectrice pour les agriculteur·rices.



PARTIE II.
NOS PROPOSITIONS.

A. ASSURER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE AVEC DES AGRICULTEUR·RICES NOMBREUX·SES

En 2024, la souveraineté alimentaire française doit permettre de rééquilibrer les productions agricoles pour atteindre l'autonomie dans toutes les filières, remettre au cœur des systèmes alimentaires la qualité environnementale, sociale et nutritionnelle, et éviter l'importation de denrées qui peuvent être produites en France.

Nous promovons une souveraineté alimentaire respectueuse de l'environnement, des agriculteur·rices et des citoyen·nes. Nous appelons à une France riche de productions, d'agriculteur·rices, de paysages, et d'espèces.

1. GARANTIR UN REVENU POUR LES PAYSAN·NES

Permettre aux paysan·nes d'être justement rémunéré·es pour leur travail est une des clés afin de les installer en nombre. Pour leur garantir un revenu décent, nous proposons de revaloriser les revenus des agriculteur·rices, mais aussi d'aider ceux en difficulté et de restaurer un rapport de force favorable aux agriculteur·rices confronté·es à l'agro-industrie.

Nous présentons les mesures suivantes :

- Revaloriser les salaires et améliorer les conditions de travail des salarié·es de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
- Donner accès à tous les actif·ves agricoles non-salarié·es, notamment les conjoint·es collaborateur·rices, au statut d'agriculteur·rice et à une véritable protection sociale.
- Soutenir les mécanismes d'entraide et de remplacement afin de reconnaître le droit à des congés, notamment le droit au congé maternité pour les femmes exploitantes agricoles.
- Créer une « caisse de défaisance » pour reprendre la dette des agriculteur·rices qui souhaiteraient se convertir à l'agriculture biologique.
- Instaurer des prix rémunérateurs garantis qui permettent une juste rémunération du·de la producteur·rice.
- Fixer des coefficients multiplicateurs qui encadrent le prix final des produits alimentaires tout en limitant les marges de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution.
- Organiser une négociation interprofessionnelle annuelle pour déterminer ces prix minimum, qui associe la puissance publique. Les producteurs devront nécessairement approuver le résultat de la négociation.

Elle tient compte de l'évolution des coûts de production, du système de production et des revenus agricoles sur chaque bassin de production afin de proposer le montant des tarifs planchers et les coefficients multiplicateurs des marges de chaque maillon de la chaîne. À défaut de consensus, le médiateur des relations commerciales agricoles, en dernier recours le ministère de l'Economie, arbitre les négociations commerciales.

2. GARANTIR L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINNE ET VALORISER LA PRODUCTION DURABLE FRANÇAISE

Le droit à l'alimentation est une priorité absolue. Chaque Français·e doit avoir accès à une offre alimentaire de qualité satisfaisant tous ses besoins nutritionnels journaliers. C'est pourquoi nous proposons que les pouvoirs publics fixent les prix de produits de première nécessité, tout en augmentant le revenu minimum afin d'accroître le budget alimentaire de chaque ménage.

La commande publique représente également un levier indispensable pour garantir l'accès à une alimentation de qualité en stimulant la demande de produits issus d'une agriculture locale, de saison, bio et sous label de qualité. La restauration collective et publique doit assurer des débouchés massifs aux producteur·rices engagé·es dans la transition écologique de notre agriculture et la reconstruction de notre souveraineté alimentaire.

Nous présentons les mesures suivantes :



- **Bloquer les prix de certains produits alimentaires de première nécessité** afin de garantir l'accès quotidien à cinq fruits et légumes de saison.
La liste et le prix sont déterminés en associant, dans chaque région, les organisations de producteur·rices et des citoyen·nes. Les prix sont bloqués en se fondant sur les prix plancher définis pour chaque produit, complétés d'une marge réduite définie pour chaque maillon de la chaîne.
- **Engager la gratuité des cantines scolaires** afin que chaque élève bénéficie au moins d'un repas complet par jour.
- **Garantir l'application effective des objectifs fixés par la loi Egalim**, dont 20 % de produits bio et 50 % de produits sous label de qualité, établis pour 2022. Puis planifier la transition vers une restauration collective 100 % biologique et locale, avec une option végétarienne quotidienne et un menu hebdomadaire végétarien pour tou·tes les usager·es.
- **Mettre en place une aide significative de l'État** versée à toute collectivité publique qui s'engagerait dans une alimentation 80 % locale et bio.
- **Garantir que la viande servie dans la restauration collective est produite en France.**
- **Fixer un objectif de réduction de 50 % de la consommation moyenne de protéines animales** pour répondre au nouveau plan national nutrition santé (PNNS) 2019-2023 qui préconise de diminuer notre consommation de viande pour préserver notre santé.
- **Développer des filières locales**, notamment via les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), pour réduire la circulation des marchandises et l'utilisation d'emballages.
- **Sanctuariser et tripler (au total 240 millions d'euros par an) le budget consacré aux PAT** pour développer partout les outils nécessaires à l'adaptation de la production alimentaire aux besoins locaux et aux exigences écologiques.
- **Inclure au moins 25 % de citoyen·nes dans la gouvernance des PAT**, projets élaborés de manière collective avec les collectivités, agriculteur·rices, artisan·es et citoyen·nes pour adapter la production alimentaire locale aux besoins d'un territoire donné.
- **Soutenir la création de réseaux de coopératives de consommateur·rices en circuits courts** (AMAP, supermarchés coopératifs, etc.).



- **Développer une sécurité alimentaire** pour tous·tes par le biais de chèques alimentaires visant la population en difficulté et favorisant des produits bios et locaux pour parer à l'urgence.

Dans le cadre de l'expérimentation d'une garantie universelle d'accès à des aliments choisis, premier jalon vers une sécurité sociale de l'alimentation¹, aller vers le conventionnement de ces structures, en s'appuyant sur l'outil existant des PAT.

3. INSTAURER UN PROTECTIONNISME SOLIDAIRE POUR PROTÉGER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE CHAQUE ÉTAT

La multiplication des accords de libre-échange participe à la dérégulation du marché agricole.

Il faut garantir la protection des produits agricoles français et offrir cette même garantie aux autres pays sur leur marché. L'alimentation répond à un besoin de première nécessité, qui doit être placé au-dessus des intérêts financiers et commerciaux. Le protectionnisme ne doit pas être une forme de repli sur soi ; il vise à construire des coopérations qui préservent les intérêts de chacun.

Nous proposons les mesures suivantes :



- **Instaurer un moratoire sur les accords de libre-échange** et de partenariat économique en cours de négociation, comme le Mercosur ou l'Australie, et sortir des traités déjà conclus tels que celui avec la Nouvelle-Zélande ou le Canada.
- **Définir des prix minimum d'importation** pour neutraliser la concurrence déloyale.
- **Appliquer l'intégralité du droit du travail** et garantir la protection sociale de l'ensemble des salarié·es de l'agriculture et de l'agroalimentaire travaillant en France, pour éradiquer le dumping causé par le travail détaché.
- **Activer toutes les clauses de sauvegarde disponibles**, dont celles prévues par l'OMC, pour empêcher les importations d'aliments dangereux pour la santé, l'environnement ou la sécurité alimentaire.
- **Généraliser l'étiquetage obligatoire de l'origine** de tous les produits agricoles ou transformés.

1. Sécurité sociale de l'alimentation telle que définie dans le socle commun du Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation : [Le socle commun de la Sécurité sociale de l'alimentation - Sécurité sociale de l'alimentation \(securite-sociale-alimentation.org\)](https://www.securite-sociale-alimentation.org)

B. REFONDER L'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION ET À LA TRANSMISSION

Installer massivement des agriculteur·rices pour assurer la souveraineté alimentaire et la bifurcation écologique, c'est le défi majeur des années à venir. Et ce devrait être l'ambition de cette loi d'orientation agricole. Nous estimons nécessaire d'installer au moins 300 000 agriculteur·rices supplémentaires.

Nous fixons l'objectif d'un départ - une installation à partir de 2025.

Pour relever ce défi, il est essentiel de mettre en place des dispositifs d'accompagnement des candidats à l'installation, et d'accompagnement à la transmission pour celles et ceux qui prennent leur retraite.

Cela supposera de faire évoluer les dispositifs actuels, leur gouvernance, et d'augmenter substantiellement le budget annuel dédié à l'accompagnement à l'installation-transmission.

Pendant, il faut insister sur le fait qu'aucune politique d'accompagnement à l'installation et à la transmission ne connaîtra de succès sans mesures structurelles d'amélioration des conditions sociales et professionnelles agricoles, de réorientation des soutiens publics et de partage des moyens de production.

1. FACILITER L'INSTALLATION DES FUTUR·ES AGRICULTEUR·RICES

Le dispositif d'accompagnement à l'installation connaît de nombreux dysfonctionnements : candidat·es mal orientés, formations inadaptées aux projets, etc. Il s'agit de repenser cette politique pour que chaque candidat trouve un cadre adapté à ses besoins, afin de limiter au maximum les abandons en chemin.

S'agissant des aides à l'installation, deux tiers des nouvelles·aux agriculteur·rices n'en bénéficient pas car ils n'y sont pas éligibles ou parce qu'ils y renoncent.

Il y aura également plus de candidates à l'installation si nous luttons contre les inégalités d'accès au métier, ou de conditions de travail, entre hommes et femmes dans l'agriculture. Les femmes ne représentent plus que 29 % des actif·ves contre 45 % en 1955, même si elles sont plus nombreuses à avoir un statut.

2/3

des nouveaux installé·es n'accèdent pas aux aides à l'installation

60%

des candidat·es à l'installation ne sont pas issus du milieu agricole.

Nous proposons les mesures suivantes :

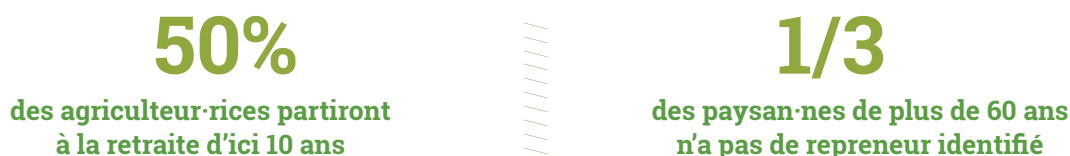
- Réformer la gouvernance de l'accompagnement à l'installation afin de respecter le pluralisme et garantir la représentation de l'ensemble des acteurs qui peuvent accompagner les porteurs de projet.



- **Tripler le budget (450 contre 150 millions d'euros actuellement) consacré aux installations des nouvelles·aux agriculteur·rices**, y compris au-delà de 40 ans.
- Favoriser les projets agroécologiques, la diversification des activités agricoles et les installations qui contribuent à la souveraineté alimentaire.
- Reconnaître les agriculteur·rices sous statut d'entrepreneurs-salariés et salariés-associés comme des actif·ves agricoles au sens de la définition que nous proposons au début de ce document.
- **Revaloriser à hauteur de 100 % du SMIC** les indemnités de formation professionnelle agricole pour stagiaires adultes engagés dans un projet d'installation agroécologique.
- Mener des campagnes de sensibilisation sur le droit des agricultrices au congé maternité et des agriculteurs au congé paternité.
- Créer un soutien financier spécifique pour l'installation de femmes.

2. ASSURER LA TRANSMISSION DES FERMES

De plus en plus d'exploitations apparaissent comme difficilement reprenebles dans leur intégralité, en raison d'une capitalisation trop importante ou d'un modèle économique inadapté. En outre, les agriculteur·rices sont souvent contraint·es de miser sur la vente de leur ferme pour s'assurer une retraite digne, ce qui les contraint à vendre rapidement au plus offrant, au détriment de l'installation d'un nouvel agriculteur ou d'une nouvelle agricultrice.



Nous proposons les mesures suivantes :

- Rendre éligible aux aides à l'investissement les coûts de restructuration pour permettre aux porteurs de projet, à la transmission d'une ferme, d'adapter l'exploitation à leur projet (réaménagement des bâtiments, achat d'équipement, dépollution...).
- Faire de la transmission l'option la plus avantageuse pour les cédant·es par des mesures fiscales et/ou des bonifications sociales.
- Réformer le dispositif des Déclarations d'intention de cessation d'activité agricole (DICAA) pour le rendre plus accessible.
- Proposer sur tous les territoires un parcours d'accompagnement à la transmission pour tout actif·ve agricole, conçu comme le parcours à l'installation : accueil, émergence, définition, structuration, transmission.
- Relever les retraites agricoles au niveau du SMIC revalorisé pour une carrière complète, y compris pour les retraité·es actuel·les.

C. FONCIER : PROTÉGER ET PARTAGER LES TERRES AGRICOLES

L'accès à la terre reste une difficulté majeure pour celles et ceux qui souhaitent démarrer une activité agricole : nombreux·ses sont ceux qui renoncent à leur projet faute de solution. Une loi agricole dont l'ambition est d'assurer le renouvellement des générations ne peut pas faire l'impasse sur la régulation et la répartition des terres agricoles.

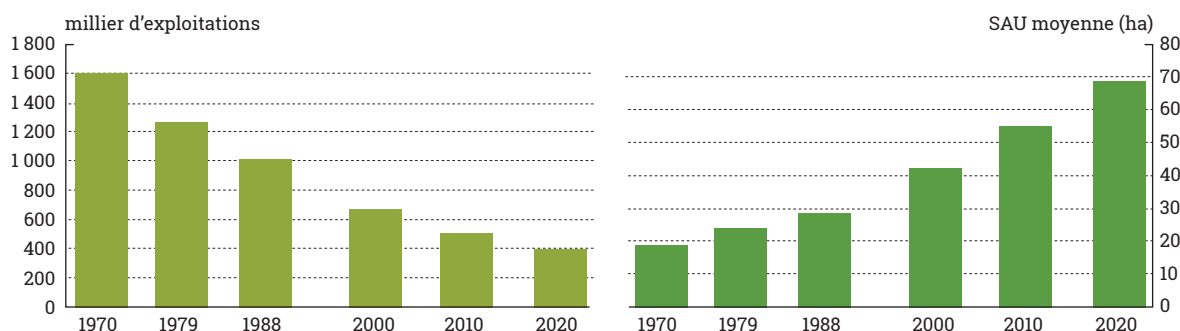
La politique d'installation doit réserver un accès prioritaire aux petites et moyennes fermes et aux projets agroécologiques. Les terres agricoles doivent également être protégées de l'artificialisation. **Protection, juste répartition, et orientation prioritaire vers les systèmes en agroécologie sont donc les trois piliers de la politique foncière que nous proposons.**

La loi d'orientation agricole doit être l'occasion d'adapter la régulation des différents modes d'accession au foncier pour la rendre réellement efficace, et de l'étendre à l'ensemble des usages des terres agricoles.



En 50 ans, la superficie moyenne des exploitations a gagné 50 hectares

Évolution du nombre d'exploitations et de la Surface agricole utile (SAU) moyenne en France métropolitaine



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles

**Nous proposons les mesures suivantes :**

- **Réformer la politique des structures** pour imposer les priorités suivantes dans l'accès à la terre :
 1. Les projets d'installation en deçà de la surface moyenne départementale/régionale par actif·ve ;
 2. Les projets d'agrandissement en deçà de la moyenne départementale/régionale par actif·ve ;
 3. Les projets d'installation en agriculture biologique ;
 4. Les projets portés par des femmes ;
 5. Les projets d'espaces tests agricoles.
- **Étendre ce contrôle des structures à tous les marchés d'accès à la terre**, c'est-à-dire soumettre tous les projets de ventes (biens immobiliers agricoles et parts sociales) et de locations à une autorisation administrative. Les services déconcentrés et les SAFER seront dotés des compétences et des moyens suffisants pour mettre en œuvre ce contrôle des structures renforcé.
- **Le mode de financement actuel des SAFER sera révisé.** Ce financement est presque exclusivement issu de la plus-value sur les transactions immobilières qu'elles réalisent, les conduisant à privilégier les opérations les plus rémunératrices, c'est-à-dire impliquant des surfaces importantes, et à négliger les autres.
- **À moyen terme, la gouvernance et les missions des SAFER seront refondées** pour en faire des établissements publics fonciers ruraux (EPFR), avec une meilleure représentation du pluralisme syndical et une ouverture aux représentants de la société civile, des consommateur·rices et des organisations environnementales.
- **Créer un registre foncier** qui permettra d'identifier les bénéficiaires actif·ves des unités de production agricole, de distinguer les agriculteur·rices, les non agriculteur·rices et les biens qu'ils contrôlent et d'identifier les personnes déléguant l'intégralité des travaux agricoles.
- **Soutenir les structures de portage du foncier agricole sur des critères clairs :** non lucrativité, engagements contraignants vers l'agroécologie, lien au territoire, non revente pour éviter la spéculation.
- **En Outre-mer, une attention particulière doit être donnée à la reconquête des terres au profit d'agriculteur·rices locaux**, dans un souci d'autonomie alimentaire de ces territoires.
- **Mettre en place un plan de protection généralisée du foncier agricole, forestier et naturel** en vue de mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » des sols dès 2027.
- **Taxer à 100 % la plus value réalisée sur la vente de terres agricoles devenues constructibles** pour décourager la spéculation favorable à l'artificialisation.

D. FORMATION DES FUTUR-ES AGRICULTEUR-RICES : RÉFORMER LES PROGRAMMES, RENFORCER LES MOYENS ////////////////

S'appuyer sur le renouvellement des générations pour entamer la bifurcation agroécologique de l'agriculture passe nécessairement par un système d'enseignement agricole public robuste, plaçant l'agroécologie et l'agriculture biologique au cœur de ses programmes.

1. CONSACRER L'AGROÉCOLOGIE DANS LA FORMATION DES FUTUR-ES AGRICULTEUR-RICES

L'inscription dans la loi d'avenir agricole de 2014 de la notion d'agroécologie n'a pas permis d'évolution réelle des référentiels et des programmes. Il faut donc préciser cette définition, inscrire dans la loi la refonte des programmes, et allouer les moyens nécessaires à la formation d'une nouvelle génération d'agriculteur-rices.

Nous proposons les mesures suivantes :



- **Augmenter le nombre de lycéen·nes formé·es** dans les lycées agricoles publics.
Pour cela, y rétablir les postes supprimés (au moins 277 ETP, en mesure de rattrapage), et permettre la création de 263 nouvelles classes, qui nécessitent l'ouverture de 684 ETP d'enseignants et 65 ETP d'ATLS (administratif, technicien, de laboratoire et de santé) supplémentaires.
- **Rétablir le bac professionnel en 4 ans.**
- **Adapter les formations dispensées dans l'enseignement agricole aux nécessités de la bifurcation écologique de l'agriculture et du système alimentaire, notamment en renforçant la place de la formation consacrée à l'agroécologie.**
- **Inscrire dans le Code rural un référentiel précis des pratiques agroécologiques,** et modifier les référentiels de formation et de certification sur cette base, avec un volume horaire minimum sur l'enseignement des pratiques agroécologiques.
- **Rendre obligatoire un module spécifique sur l'agriculture biologique** dans les programmes, en tant que forme la plus aboutie de l'agroécologie.
- **Généraliser la création d'ateliers pédagogiques « espace test »** avec un rôle spécifique de « *Centre Pédagogique d'Information et d'Orientation Agricole* » pour offrir des moyens de production et d'expérimentation, un cadre économique et un dispositif d'accompagnement comme un lieu de pépinière d'entreprises agricoles.
Cette généralisation doit passer par l'ouverture de postes suffisants, estimés à 38 ETP administratifs répartis dans les DRAAF-SRFD, et les espaces-tests eux-mêmes. Les espaces-tests doivent par ailleurs être dotés de moyens financiers suffisants pour permettre d'assurer leur viabilité financière, estimée à 10 000 euros par an.
- **Augmenter les moyens humains alloués aux établissements d'enseignement agricole** pour entretenir des partenariats avec des espaces-test sur le territoire.

2. AMÉLIORER LA GOUVERNANCE DES INSTANCES D'ÉLABORATION DES PROGRAMMES ET DES ENSEIGNEMENTS

L'enseignement agricole public nécessite d'être largement renforcé. Ces dernières années, il a au contraire fait l'objet de différentes réformes qui ont conduit à une dégradation des conditions d'enseignement, en particulier des baisses d'effectifs enseignants, et l'éviction, en 2018, d'un certain nombre d'acteurs, pourtant indispensables, des Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) en charge de l'élaboration des programmes.

Nous proposons les mesures suivantes :



- Ouvrir la composition des CPC (Commissions Professionnelles Consultatives) aux représentants de la communauté éducative, des associations de parents d'élèves, de consommateur·rices et de protection de l'environnement.
- Revoir la composition des conseils d'administration des établissements d'enseignement agricole publics pour une représentation proportionnée des filières professionnelles et une meilleure représentation du pluralisme syndical.
- Renforcer les liens entre l'enseignement général et l'enseignement agricole, en inscrivant dans les programmes scolaires des apprentissages liés à la nature, au cycle du vivant, aux métiers agricoles et à la qualité de l'alimentation.

Cela implique de former les enseignants de l'Education nationale aux métiers agricoles dans le cadre de leur mission d'orientation et d'information sur les métiers. La découverte de l'activité agricole doit se faire en mettant en avant l'agroécologie, l'agriculture biologique, leurs bénéfices pour la société, et en soulignant le lien avec les enjeux de qualité de l'alimentation.

- Renforcer la démocratie lycéenne dans les établissements agricoles.
- Renforcer la prise en compte des inégalités de genre en agriculture dès la formation initiale et lors de la formation continue.

Cela implique la sensibilisation au sexisme au lycée agricole, à la sécurité au travail et à l'adaptation des outils. Il faut également imposer l'adaptation du matériel aux femmes.

E. PLANIFIER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DE L'AGRICULTURE, ACCOMPAGNER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Notre système agricole et alimentaire est responsable de 19 % des émissions de gaz à effet de serre en France. À l'origine d'une perturbation croissante du bon fonctionnement de nos biens communs (eau, sols...), il menace notre capacité à assurer durablement notre souveraineté alimentaire et représente une des causes principales de l'effondrement de la biodiversité. Il est aussi responsable de la détérioration de notre santé, dont les agriculteur·rices sont les premières victimes.

Notre projet vise à généraliser une agriculture fondée sur la compréhension et l'adaptation aux cycles naturels, une agriculture économe en intrants et en machines, autonome et insérée dans le territoire.

Il repose sur une transformation des modes de production par la sortie progressive des pesticides et engrais de synthèse et le développement des alternatives fondées sur la lutte biologique, l'association et la rotation des cultures dans l'espace et dans le temps, le maintien et l'entretien des infrastructures agroécologiques (haies, mares, bois, bandes fleuries...), la circularité et l'association polyculture-élevage pour fertiliser les sols.

Il planifie à l'échelle nationale la déspecialisation des territoires agricoles par le développement d'un maillage d'exploitations en polyculture-élevage nombreuses et de taille humaine et la relocalisation de notre système alimentaire.

1. REMETTRE L'AGRICULTURE DANS LES LIMITES PLANÉTAIRES EN PROTÉGEANT NOS BIENS COMMUNS

La préservation de sols agricoles fertiles en quantité suffisante conditionne la généralisation d'une agriculture écologique et sociale.

Il est nécessaire de préserver des sols vivants offrant de nombreux services écosystémiques indispensables à l'agriculture, tels que la régulation du cycle de l'eau (infiltration) et l'amélioration de sa qualité (filtration), l'évitement de l'érosion, le stockage de carbone et la fertilisation organique des cultures.

Il faut ainsi accélérer l'augmentation des surfaces en agriculture biologique et en infrastructures agroécologiques afin de protéger la biodiversité. Nous nous fixons l'objectif de réduction de l'utilisation des engrais et des pesticides chimiques de synthèse de 50 % d'ici 2030, et un système agricole 100 % biologique au plus tard en 2050.

Nous proposons les mesures suivantes :



- **Tripler le financement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), passant de 260 à 780 millions d'euros.**
- **Doubler le budget PAC consacré à la conversion et au maintien en agriculture biologique (1,1 milliard d'euros par an contre 550 millions aujourd'hui).**
- **Mettre en place la taxation progressive des doses d'engrais et de pesticides de synthèse via la redevance sur les pollutions diffuses et sur l'utilisation des intrants.**
- **Interdire immédiatement les pesticides les plus dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement, notamment les néonicotinoïdes, le glyphosate et les fongicides SDHI.**

- **Établir des zones-tampons** excluant l'usage de pesticides à moins de 200 mètres des habitations et des lieux recevant du public, en particulier lorsqu'il est vulnérable, tels que les écoles.
- **Réviser le processus d'autorisation des pesticides** pour que la toxicité à long terme des formulations complètes de pesticides soit évaluée.
- **Supprimer définitivement le crédit d'impôt consacré au label Haute Valeur Environnementale.**
- **Développer l'agroforesterie** via l'inscription dans la loi d'un Label Haie et la mise en place d'un plan de financement ambitieux.
- **Interdire tous les OGMs, y compris les « OGMs cachés »** et les nouvelles techniques génomiques (NTG).
- **Autoriser les semences paysannes**, en assurant le droit de ressemer et d'échanger librement et gratuitement les grains et plants produits dans les fermes.
- **Préserver la biodiversité souterraine** en valorisant les pratiques agricoles favorisant la fertilisation organique et la couverture permanente des sols (interculture, paillage).

2. GARANTIR LE DROIT À L'EAU

L'ère d'incertitude climatique dans laquelle nous entrons génère une crise de l'eau qui affecte déjà l'ensemble de nos territoires. Victime de la raréfaction d'une ressource indispensable à son bon fonctionnement, notre modèle agricole participe aussi à la perturbation du cycle de l'eau.

Les risques de pénurie d'eau exacerbent les conflits d'usages alors que certain-es agriculteur·rices bénéficient d'un accès inéquitable à la ressource. Les pollutions agricoles participent également à la détérioration de la qualité de la ressource en eau.

Nous proposons les mesures suivantes :



- **Réviser la répartition des droits de prélèvements en eau**, actuellement fondées sur des références de volume obsolètes et inéquitables.
- **Mettre en œuvre un moratoire sur les méga-bassines** destinées à l'irrigation.
- **Répertorier l'intégralité des forages existants** et faire appliquer la loi face aux forages et systèmes de rétention illégaux.
- **Créer un Fonds de Paiement pour Services environnementaux (FPSE)** d'1 milliard d'euros, gérée à l'échelle des bassins par les agences de l'eau, rémunérant les agriculteur·rices qui modifient leurs pratiques afin de préserver la ressource en eau.
- **Réviser la tarification sur la consommation d'eau** avec la mise en place d'un barème de redevance progressif en fonction du nombre de litres consommés et de leur usage.
- **Généraliser les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** pour résoudre les conflits d'usages sur la gestion quantitative des eaux.
- **Abaisser les seuils à partir desquels les pesticides dans l'eau sont jugés problématiques** et uniformiser la liste des molécules recherchées dans les différents territoires.
- **Renforcer la protection des points de captage d'eau potable** et de leurs aires d'alimentation.

3. PLANIFIER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE NOTRE MODÈLE DE PRODUCTION AGRICOLE

Il s'agit de réorganiser la production agricole tant dans ses pratiques que dans sa répartition territoriale, ce qui permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture, le renforcement des puits de carbone naturels et la neutralité carbone de tous les secteurs de l'agriculture et de l'utilisation des terres agricoles.

La France est capable de produire de la viande de qualité pour tous·tes tout en fournissant un panier diversifié de fruits, légumes, céréales et de légumineuses.

Cela nécessite de sortir de l'agriculture industrielle et de reconstruire un maillage d'exploitations en élevage paysan, surtout en polyculture-élevage, équitablement réparties sur l'ensemble du territoire.

L'augmentation des productions végétales, et en particulier de légumineuses, est également cruciale pour répondre aux besoins de l'alimentation humaine et animale française. Cela réduira aussi la dépendance de la France en cultures importées, responsables de déforestations massives.

Nous proposons les mesures suivantes :



- Engager la sortie du système actuel d'aides à l'hectare pour aller vers un système d'aides à l'actif·ve, qui favorise l'emploi agricole, tout en prenant en compte les critères de transition agroécologiques.
- Développer massivement des contrats de transition agroécologique sur 5 ans au moins, définissant des objectifs sociaux, environnementaux et économiques, pour une transformation globale de l'exploitation
- Permettre aux petites exploitations d'accéder à l'aide forfaitaire aux petites fermes de la Politique agricole commune (PAC).
- Interdire les fermes-usines via l'interdiction de l'installation, l'agrandissement ou la réunion d'exploitations agricoles d'élevage dont les productions sont supérieures aux seuils correspondants aux catégories A et E de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
- Adapter les normes de biosécurité aux élevages plein air, en diminuant les contraintes et en garantissant la pérennité de ce mode d'élevage, favorable à la biodiversité et au bien être animal.
- Assurer l'application effective de la réglementation sur le transport des animaux et les conditions d'abattage, et les renforcer autant que possible afin de limiter au maximum la souffrance animale ; créer les conditions pour rendre possible l'abattage à la ferme et les abattoirs mobiles, notamment par la création d'un service public d'abattoirs de proximité.
- Déterminer de nouvelles normes pour améliorer les conditions d'élevage et valoriser le rôle écologique et paysager des prairies.
- Appuyer, dans le Plan Protéines 2020, la diversification des cultures végétales destinées à l'élevage, en développant notamment des cultures de protéagineux (pois, féverole, lupin, luzerne).
- Favoriser les initiatives visant à réduire les activités d'élevage dans les territoires excédentaires et à réintroduire des formes d'élevage durables dans ceux déficitaires, en complément de productions végétales.

4. PERMETTRE UN ACCÈS À L'ÉDUCATION À L'ALIMENTATION ET RENDRE LES INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES CLAIRES POUR TOUS·TES

Le rééquilibrage des productions animales et végétales que nous souhaitons doit être accompagné d'un profond changement d'habitudes alimentaires. En effet, nous voulons que chacun·e puisse consommer des produits locaux, de saison et issus de l'agriculture biologique, gages d'une alimentation de qualité.

Pour pérenniser les changements d'habitudes alimentaires et stabiliser le nouvel équilibre des productions agricoles, il est nécessaire de mettre en place différents programmes d'éducation et d'information sur les enjeux de l'alimentation. L'objectif est de sensibiliser à l'impact environnemental des aliments, ainsi qu'à la nutrition.

Nous proposons les mesures suivantes :



- Proposer un étiquetage des produits en fonction de leur effet sur la biodiversité, sur le climat, l'utilisation de pesticides, et la prise en compte du bien-être animal et s'assurer de son harmonisation à l'échelle européenne (Planet-score).
- Mener des campagnes de communication et de sensibilisation (notamment en renforçant les moyens du PNNS et de Santé Publique France) pour promouvoir une alimentation durable, invitant en particulier à augmenter la consommation d'aliments végétaux (notamment de sources végétales de protéines et de fibres comme les légumes secs), et à privilégier la viande issue d'élevages durables et de proximité (→ mettre à jour et rendre contraignant le guide CNRC).
- Interdire toute publicité alimentaire à destination des enfants.
- Promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire à toutes les étapes de production et de transformation des denrées alimentaires (des supermarchés aux foyers).
- Reconnaître la valeur sociale et d'éducation à l'alimentation de l'agriculture urbaine, soutenir les projets et sanctuariser les terres nourricières, y compris les jardins ouvriers en zone urbaine.
- Créer une formation obligatoire et régulière à l'alimentation de la maternelle au collège.

Conclusion

La tâche est immense : préserver la souveraineté alimentaire, assurer un accès à toutes et tous à une alimentation de qualité respectueuse de la santé et de l'environnement, enrayer le déclin du nombre d'agriculteur·rices, en leur garantissant des conditions de travail dignes et une rémunération juste, mais aussi la possibilité d'accéder à des terres, ainsi qu'à un enseignement et un accompagnement de qualité. Enfin, faire bifurquer l'agriculture vers des pratiques compatibles avec les enjeux climatiques, de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, à commencer par l'eau. Ces défis sont multiples, complexes et urgents. Ils exigent donc des réformes de fond, et en particulier une loi d'orientation agricole capable d'inverser les tendances lourdes qui sont à l'œuvre.

À la dérégulation toujours plus profonde des marchés agricoles et à la mise en compétition généralisée des agriculteur·rices à toutes les échelles, nous opposons la remise en place d'outils de régulation des marchés par les prix et par les volumes, une répartition juste de l'ensemble des soutiens publics, à commencer par les aides de la PAC, et la mobilisation effective du levier de la commande publique.

Nous réaffirmons l'urgence de mettre en place une véritable régulation foncière, qui mettra fin aux agrandissements excessifs, harmonisera l'ensemble des modes d'accès à l'usage de la terre, et donnera la priorité à l'installation, aux pratiques agroécologiques et aux projets cohérents avec les enjeux alimentaires locaux. Sans cette régulation, le financement d'un fonds de portage, seule mesure annoncée par le ministère de l'Agriculture sur la question foncière, n'augmentera pas le nombre d'installations, il pourrait même les freiner.

Aux mesures de communication et d'information sur les métiers de l'agriculture, consensuelles mais dont l'impact sera limité, nous proposons un renforcement concret de l'enseignement agricole public, déployé sur l'ensemble du territoire.

Aux mesures de toilettage de la politique d'accompagnement à l'installation et à la transmission, nous proposons une refonte du dispositif et de sa gouvernance, qui tienne compte de la diversité des candidats à l'installation.

Enfin, à l'illusion du triptyque « Numérique, robotique, génétique », nous opposons l'urgence d'une bifurcation écologique sérieuse basée sur des pratiques agronomiques efficaces. Elle doit être menée par une réorientation massive des aides publiques en ce sens, mais aussi par l'interdiction des produits les plus dangereux et des pratiques les plus nocives.

Ces mesures s'accompagnent nécessairement d'une révision des règles commerciales et de mesures de protection vis-à-vis des importations de produits qui ne respectent pas ces exigences environnementales. Cette bifurcation ne doit pas être une option, elle est indispensable pour préserver l'unique écosystème compatible avec la vie humaine.

Les initiatives du groupe parlementaire de la France insoumise

NOS PROPOSITIONS DE LOI ET DE RÉOLUTION (XV^E ET XVI^E LÉGISLATURES)

**Proposition de loi visant à protéger la population des dangers de la malbouffe (1561)
de Loïc Prud'homme (janvier 2019)**

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/protection_population_effets_malbouffe

**Proposition de loi n°2955 pour parer à la crise alimentaire et agricole
de Jean-Luc Mélenchon (mai 2020)**

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/parer_crise_alimentaire_agricole?etape=15-AN1-DEPOT

**Proposition de loi n°4018 relative à l'interdiction des « fermes-usines »
de Bénédicte Taurine (mars 2021)**

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/interdiction_fermes_usines

**Proposition de loi n°4745 visant à interdire le glyphosate
de Loïc Prud'homme (décembre 2021)**

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/interdire_glyphosate?etape=15-AN1-DEPOT

**Proposition de loi n°699 visant à protéger la population du risque
de cancer lié à la consommation de charcuteries nitrées
de Loïc Prud'homme (janvier 2023)**

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/proteger_risque_cancer_charcut

**Proposition de loi n°1422 visant à protéger la ressource en eau
en planifiant l'arrêt de l'irrigation de la culture du maïs
de Loïc Prud'homme (juin 2023)**

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/proteger_ressource_eau_irrigation

**Proposition de résolution n°1515 pour une gestion de l'eau au service
des citoyens et respectueuse de l'environnement
de Clémence Guetté (Juillet 2023)**

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/eau_citoyens_environnement

**Proposition de loi n°1766 visant à instaurer un moratoire
sur le déploiement des méga-bassines
de Clémence Guetté (octobre 2023)**

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/megabassines>

**Proposition de loi n°1776 visant à lutter contre l'inflation par l'encadrement
des marges des industries agroalimentaires, du raffinage et de la grande distribution
et établissant un prix d'achat plancher des matières premières agricoles
de Manuel Bompard et Aurélie Trouvé (octobre 2023)**

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/industrie_agroalimentaire_inflation

Proposition de résolution n°1724 visant à s'opposer à la ratification de l'accord de libre-échange et d'association entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande, et à soumettre sa ratification au Parlement français de Nathalie Oziol (octobre 2023)

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/opposer_ratification_accord_libre_echange_nouvelle_zelande_ue

Proposition de loi n°2176 visant à établir un prix d'achat plancher des matières premières agricoles, à améliorer la transparence sur la construction des prix à chaque maillon de la filière agroalimentaire et à lutter contre l'inflation par l'encadrement des marges des industries agroalimentaires et de la grande distribution de Manuel Bompard et Aurélie Trouvé (février 2024)

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/prix_plancher_materieres_agricoles_et_encadrement_marges

Proposition de loi n°2186 visant à protéger et à garantir une alimentation saine, et à protéger les éleveurs bovins français de Damien Maudet (février 2024)

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b2186_proposition-loi

Proposition de loi n°2318 d'urgence visant à garantir aux agricultrices et agriculteurs de notre pays le droit à une retraite digne de Mathilde Panot, Hadrien Clouet, Aurélie Trouvé et Mathilde Hignet (mars 2024)

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/garantir_agriculteurs_retraites_digne

Proposition de résolution européenne n°2392 invitant le gouvernement français à soutenir un moratoire sur tous les accords de libre-échange non encore entrés en vigueur et à mettre en place des prix planchers des matières premières agricoles au niveau européen de Aurélie Trouvé (mars 2024)

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b2392_proposition-resolution-europeenne

MISSIONS

Danielle Simonnet a été co-rapporteuse de la mission d'application de la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-eco/l16b0609_rapport-information

Gabriel Amard a été vice-président de la mission d'information sur l'adaptation de la politique de l'eau au défi climatique

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/organes/commissions-permanentes/developpement-durable/missions-de-la-commission/mi-adaptation-politique-eau-defi-climatique>

Manon Meunier et Anne Stambach-Terrenoir ont été respectivement co-rapporteuse et vice-présidente de la mission d'information sur les dynamiques de la biodiversité dans les paysages agricoles et l'évaluation des politiques publiques associées

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-dvp/l16b2113_rapport-information

Sylvain Carrière a été co-rapporteur de la mission d'information sur l'application de la loi climat de 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-dvp/l16b0681_rapport-information

Danièle Obono a été co-rapporteuse du rapport d'information déposé par la commission des affaires européennes sur la prise en compte du développement durable dans la politique commerciale européenne

[l15b2114_rapport-information](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-eco/l15b2114_rapport-information)

Sylvain Carrière a été co-rapporteur de la mission d'information relative aux stratégies de marché du secteur viticole

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/organes/commissions-permanentes/affaires-economiques/missions-de-la-commission/mi-marche-secteur-viticole>

René Pilato a été co-rapporteur de la mission d'information sur la gestion de l'eau pour les activités économiques

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/la_gestion_de_leau

Aurélié Trouvé a été co-rapporteuse de la mission d'information sur l'application de la loi n° 2023-221 du 30 mars 2023 tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-eco/l16b2340_rapport-information

Aurélié Trouvé a été co-rapporteuse de la Mission d'évaluation de la loi du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs, dite « EGALIM 2 »

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/organes/commissions-permanentes/affaires-economiques/missions-de-la-commission/mission-evaluation-egalim-2>

GROUPES D'ÉTUDES (XVI^E LÉGISLATURE) :

Chasse et pêche : Sylvie Ferrer et Ersilia Soudais en sont membres.

Eau et biodiversité : Gabriel Amard est vice-président, et Manon Meunier secrétaire. Sylvain Carrière, Charlotte Leduc et Anne Stambach-Terrenoir en sont membres.

Exploitations agricoles et structuration des filières : Mathilde Hignet est co-présidente. Aurélié Trouvé vice-présidente, Murielle Lepvraud secrétaire. Manon Meunier en est membre.

Ruralité : Catherine Couturier est vice-présidente, et Laurent Alexandre secrétaire. Martine Etienne, Perceval Gaillard, Mathilde Hignet, Elise Leboucher, Charlotte Leduc, Manon Meunier, Ersilia Soudais et Léo Walter en sont membres.

Impact des changements climatiques : Murielle Lepvraud est co-présidente, Hendrik Davi-vice-président. Sylvain Carrière, Alma Dufour, Clémence Guetté, Charlotte Leduc, Manon Meunier en sont membres.



